



POUR APROBATION PAR AGA DU 25 JUIN 2023

**Procès verbal
Assemblée générale annuelle
Association des propriétaires et locataires du Lac Corbeau (l'Association")
26 juin 2022, 9h30**

**Saison 2022-2023
Salle Gertrude et Maurice Robert, 3450 chemin du lac Corbeau, St-Damien**

Étaient présents dans la salle pour l'assemblée :

Martin, Louis	Tourillon, Guy
Beaudry, Christiane	Henri, Chantal
Groulx, Marie-France	Savage, Paul
Goulet, Geneviève	Rinfret, Martine
Arbey, Alban	Marchand, André
Boivin, Claude	Lapointe, Benoit
Blais, Jacques	Lepage, Sabrina
Racette, Kit	Rioux, Marc-André
Brodeur, Patrick	Langlois, Fanny
Pépin ,Anne Marie	Poulin, Martin- administrateur
Marchand, André	Valiquette, Mélanie - administrateur
Marchand, Jo-Ann	Valiquette, Marie-Piette - administrateur
Bossé, Lucie	Tremblay, Sabrina- administrateur
Leblanc, Pierre	Pozdniakova, Hélène - administrateur
Marchand, Julie	Larocque Robert - administrateur
Grandchamp, Chantale	

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée 9h30
2. Mot de bienvenue et présentation des membres de l'exécutif et présentation des nouveaux propriétaires 5 min
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour 5 min
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 juin 2021 5 min
5. Principales actions faites en 2022 et à prévoir pour 2022 20 min
 - A. Pour l'environnement
 - B. Pour l'entretien du bâtiment
 - C. Pour les subventions
 - D. Concerts Corb'Eau
6. Adoption des états financiers 2021 et budget 2022 15 min
7. Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau 40 min
 - A. Bilan
 - B. Rappel des enjeux à suivre et à améliorer (qualité de l'eau, fosses septiques, bande riveraine, espèces envahissantes, barrage Vanier)
 - C. Résolution suivi du barrage
 - D. Contrat d'entreposage et de location de salle
8. Élection des membres de l'exécutif 15 min
9. Pêche – ensemencement 10 min
10. Parole à la conseillère municipale 15 min
11. Activités de la saison 2022-2023 15 min
 - a) Souper spaghetti et spectacle de Rebecka Lussier samedi 30 juillet 2022
 - b) Activités familiales samedi le 20 août 2022
12. Bénévolat / Remerciements 5 min

13. Varia

10 min

14. Levée de l'assemblée

Max 12h1.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, le président, M. Martin Poulin, déclare l'ouverture de l'assemblée.

2. Mot de bienvenue et présentation des membres de l'exécutif

M. Martin Poulin souhaite la bienvenue, présente les membres de l'exécutif présents à l'assemblée et note que Normand Brodeur a dû s'absenter étant hors du pays pour raison familiale.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Mélanie Valiquette procède à la lecture de l'ordre du jour et précise les informations concernant le déroulement de l'assemblée générale.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Claude Boivin et appuyée par M. Patrick Brodeur. Adopté à l'unanimité.

(Résolution AGA-01-26-06-22)

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 juin 2021

Mme Mélanie Valiquette demande la dispense de lecture du procès-verbal. La dispense et l'adoption du procès-verbal est proposée par M. André Marchand secondée par M. Claude Boivin. Adopté à l'unanimité.

(Résolution AGA-02-26-06-22)

5. Principales actions faites en 2021 et à prévoir pour 2022

a) Pour l'environnement (Martin Poulin)

- Le programme de suivi de la qualité de l'eau du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) s'est poursuivi en 2021 pour une quatrième année consécutive depuis 2018. Le programme va se poursuivre en 2022 avec l'analyse des nitrates en plus du phosphore, de la chlorophylle et du carbone organique total trois fois au cours de l'été (20 juin, 18 juillet, 15 août)
- L'analyse de l'eau pour le phosphore de 3 affluents a été effectuée en 2021 et se poursuivra en 2022 en ajoutant l'analyse de l'eau de 2 autres affluents.
- Le remplacement des bouées de glace par les bouées d'été s'est fait le 22 juin.

b) Pour la rénovation du bâtiment (Mélanie Valiquette)

- Les travaux pour corriger le problème d'affaissement du sol et la solidification de la grande porte ont été effectués sans dépassement du coût. total soumis par l'entrepreneur (9 000 \$).

c) Pour les subventions (Sabrina Tremblay)

- Une demande de subvention a été faite à la députée de Berthier (Mme Proulx) en 2021 concernant l'entretien du bâtiment. Une subvention de 2 000 \$ a été obtenue.
- Une subvention de 350 \$ a été obtenue de la Municipalité pour les analyses d'eau en 2021.
- Un suivi sur les possibilités de subventions se fera également en 2022.

d) Concerts Corb'Eau (Helena Pozdniakova)

- Trois concerts ont été organisés à l'été 2021. Deux ont eu lieu dans la salle et un s'est produit sur l'eau. Les dons volontaires des spectateurs ont été de 1 600 \$.
- Il y a une possibilité qu'un concert soit organisé en 2022 (à suivre).
- Helena est très impliquée dans l'aide à l'Ukraine et ses efforts sont salués par l'assemblée.

6. Adoption des états financiers 2021 et du budget 2022

a. Présentation et adoption des états financiers

- Mme Sabrina Tremblay présente l'ensemble des états financiers et le budget pour 2022. Pièce jointe no°1, pages 6,7 et 8. Pages 16, 17 et 18 du document combiné.
- Un déficit de 2 746,17 \$ pour l'année 2021. La plus grosse dépense en 2021 a été la rénovation du bâtiment (9 000 \$).
- Plus de revenus que prévus en 2021, ce qui a réduit le déficit. Un plus grand nombre de membres, l'entreposage, les contributions volontaires pour les trois concerts, l'octroi de deux subventions ont permis une augmentation importante des revenus.
- Changement d'assureur parce que la prime dépassait 4 000 \$ au renouvellement. Le nouvel assureur est *Cooperators*, pour une prime de 2 882 \$ incluant la responsabilité des administrateurs.
- Un surplus de 2 896 \$ est prévu en 2022.

L'adoption des états financiers est proposée par M. Patrick Brodeur et secondé par M. André Marchand. Adopté à l'unanimité.

(Résolution AGA-03-26-06-22)

7. Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau

A- **Bilan** M. Martin Poulin explique que le Code de bonnes pratiques est un outil de sensibilisation et que cela prendra du temps avant de constater des changements plus marqués. Les actions à prendre pour conserver un environnement de qualité et maintenir une qualité de vie actuelle et dans le futur sont décrites dans le code de bonnes pratiques au Lac Corbeau. Il se peut que le code ne soit pas respecté par tous et pour tous les points. Mais de façon générale sa mise en place a été appréciée et avec le temps les pratiques pourront s'améliorer.

B. Qualité de l'eau

- Le suivi de la qualité de l'eau se fait depuis 2005 pour le phosphore, le carbone organique total, la chlorophylle et les mesures de la transparence. Les résultats sont illustrés sur les figures de la présentation power point (pièce jointe no°1 pages 11 à 13)
- Le taux de phosphore est resté stable en 2021 en comparaison des concentrations mesurées en 2020. Ce qui est une bonne nouvelle. Mais le phosphore demeure toujours plus élevé qu'il l'était en 2019 et 2018. L'objectif demeure une stabilisation à long terme avec une concentration qui n'excèdera jamais, nous l'espérons, 10 microgrammes par litre (10 ug/L) Une concentration plus élevée résultera en une prolifération de plantes et possiblement d'algues bleues.
- La transparence est demeurée la même que celle mesurée en 2020, ce qui est également une bonne nouvelle. Mais comparée aux mesures prises entre 2005 et 2013 la transparence de l'eau a perdu un mètre. La stabilisation visée est que l'eau ait une transparence qui demeure autour de 4 mètres.
- La concentration de la chlorophylle (présence de petites particules végétales dans l'eau) a augmenté en 2021 passant de 2,2 à 2,6 ug/L
- Il y a 4 causes de l'augmentation du phosphore : les systèmes de traitement des eaux usées, l'érosion des sols, le brassage des sédiments et les déversements épandage d'engrais. Les eaux usées contribuent de plus grande façon à l'augmentation du taux de phosphore, suivi par l'érosion des sols. La contribution respective a été estimée à environ 1,5 ug/L pour les eaux usées, à 1,0 ug/L pour l'érosion des sols, et à 0,75 ug/L pour les deux autres causes : brassage des sédiments et déversements/engrais. Voir pièce jointe no°1 page 16).
- L'utilisation de savon sans phosphore (ecologo) aide grandement à maintenir la santé du lac.
- La municipalité n'a pas compilé les données sur toutes les installations sanitaires. C'est pourquoi l'information sur le % des installations conformes ou non ne nous a jamais été transmise. Pour les résidences qui sont en bordure du lac, celles-ci seraient conformes, certaines installations ayant été modifiées pour avoir des fosses de rétention, lesquelles sont définies comme devant être étanches. Cependant les nombreuses vidanges de ce type d'installation se fait au besoin selon le règlement du Québec concernant les systèmes de traitement des résidences isolées. La

Municipalité ne fait pas de suivi sur ces vidanges ni sur l'étanchéité de ces fosses de rétention. Le suivi fait par la municipalité sur la conformité des installations sanitaires autour du lac ne concerne actuellement que l'âge des installations. En 2021 on a demandé aux propriétaires d'installations qui avaient plus de trente ans de démontrer la conformité de leur installation au règlement.

- Mme Jacinthe Guay est la nouvelle personne responsable de l'environnement à la municipalité.
- Le compost doit être utilisé à plus de 10 mètres de la bande riveraine.
- Espèce animale envahissante : le cadocène épineux (petit crustacé) commence à envahir les cours d'eau du Québec. Il est primordial de nettoyer l'équipement de pêche, les vestes de flottaison et les embarcations ainsi que les pagaies et tout équipement qui aurait été en contact avec un autre plan d'eau. Les procédures de nettoyage peuvent être consultées sur le site web de l'association.
- Le taux de phosphore au milieu du lac est de 6 ug/L. Le taux était très élevé dans l'affluent sud (100 ug/L) lors d'un déversement d'eaux boueuses qui s'est produit en mai 2021. Ce déversement provenait du barrage en amont.
- Barrage X0004043- propriété de M. Vanier. : Le barrage des lacs artificiels en amont du lac Corbeau a été évalué en 1978 à une capacité de 29560 m³ ce qui le catégorise à faible contenance, tout près de la limite de la forte contenance. Plusieurs mesures supplémentaires s'appliquent aux barrages à fortes contenances. Avec des photos aériennes prises en 2010 et 2021, nous constatons l'augmentation de la capacité du barrage.
- La qualité des bandes riveraines seront revues le 4 juillet 2022 par Agir Maskinongé à la demande de la municipalité. Les lacs artificiels en amont n'ont aucune bande riveraine et ne feront pas l'objet de la révision.
- Mme Mélanie Valiquette explique que le conseil d'administration souhaite présenter une résolution et demande l'appui des membres de l'association pour mandater l'association à prendre toutes les actions nécessaires pour que cet enjeu soit porté à l'attention de la municipalité de St-Damien, aux intervenants du ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, aux élus, candidats ou médias si nécessaire afin que les questionnement exprimés depuis plus de 10 ans obtiennent des réponses officielles et qu'au besoin des actions soient prises.

Résolution proposée :

Des écoulements soudains d'eaux boueuses se sont déversés dans le lac Corbeau en 2012, 2016, 2020 et 2021 affectant ainsi la qualité de l'eau du lac. La gestion ou l'état du barrage no°X0004403 en sont la cause.

-Considérant que ce barrage a été catégorisé de faible contenance (29 504 mètres cubes) en 1978 et qu'il serait en fait aujourd'hui de forte contenance (30 000 mètres cubes et plus) en raison de l'augmentation de sa superficie, obligeant ainsi son ou ses propriétaires à produire des études de conformité, des plans de gestion et des correctifs tels que le dicte la Loi et le Règlement sur la sécurité des barrages.

https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0004403

-Considérant que ce barrage fait d'un «écran de béton à l'amont d'une digue de terre», laquelle digue constitue la fondation de la rue Damien, selon la fiche technique du barrage faite par le Ministère de l'Environnement.

-Considérant que l'accès au site du barrage n'est pas possible en raison du comportement hostile du propriétaire du terrain où se trouve l'écran de béton, et qu'il convient d'établir le rôle et les responsabilités des intervenants dans la gestion et la sécurité de ce barrage.

-Considérant que les lacs artificiels retenus par ce barrage n'ont pour la majorité de leurs rives pas de bandes riveraines contrairement à la réglementation municipale (no°640).

Les membres de l'Association du lac Corbeau mandatent le Conseil d'administration de prendre toutes les actions nécessaires pour que cet enjeu identifié dans le code de bonnes pratiques comme ayant un impact potentiel pour la qualité de l'eau et la sécurité des résidents soit porté à l'attention de la municipalité de Saint-Damien, aux intervenants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, aux élus, candidats ou médias si nécessaire afin que les questionnements exprimés depuis plus de 10 ans obtiennent des réponses officielles et qu'au besoin des actions soient prises.

L'adoption de la résolution est proposée par M. Patrick Brodeur, secondé par M. Pierre Leblanc. Adopté à l'unanimité.

(Résolution AGA-04-26-06-22)

8. Élections des membres de l'exécutif

Mme Mélanie Valiquette explique qu'il y a 3 postes disponibles pour un mandat de 2 ans les mandats de M. Robert Larocque, Mme Marie-Pierre Valiquette et Mme Sabrina Tremblay se terminant en juin 2022. Aucun autre membre ne désire se présenter, les 3 administrateurs sont réélus par acclamation.

L'exécutif est donc constitué sans avoir à tenir des élections.

Nouveau comité exécutif de l'Association du Lac Corbeau pour 2022-2023

	Noms	Période en fonction	Date de renouvellement
#1	Robert Larocque	2022-2024	Juin 2024
#2	Sabrina Tremblay	2022-2024	Juin 2024
#3	Marie-Pierre Valiquette	2022-2024	Juin 2024
#4	Martin Poulin	2021-2023	Juin 2023
#5	Mélanie Valiquette	2021-2023	Juin 2023
#6	Normand Brodeur	2021-2023	Juin 2023
#7	Helena Pozdniakova	2021-2023	Juin 2023

9. Pêche – ensemencement

M. André Marchand donne quelques renseignements sur l'ensemencement du lac qui est fait à chaque année avec des truites arc-en-ciel. Cette année, c'est 847 truites qui ont été mise dans le lac au début mai (truites de 512 gr), pour un montant de 5600\$. Les statistiques de l'ensemencement sont présentées : 69000 truites ont été mise dans le lac entre 1971 et 1990.

10. Parole à la conseillère municipale, Mme Christiane Beaudry

- Suivi des décisions municipales

Bonne nouvelle, une subvention maximale de 500\$ sera octroyée par la municipalité pour les analyses d'eau. Une autre subvention de 350\$ est disponible pour l'ensemencement de poissons dans les lacs.

35\$ sera remboursé (une fois par année) par adresse pour les frais d'écocentre. Il faudra présenter la facture à la municipalité pour obtenir le remboursement.

Une Écoroute sera créée entre le chemin des Pins et le chemin Robert, la limite de vitesse sera de 40km/h. Lors de la saison hivernale, le sable sera mis uniquement au besoin afin de rendre sécuritaire la circulation automobile.

Trousse d'économie d'eau disponible à la municipalité

Il est interdit de faire des feux à ciel ouvert, un pare étincelles est requis en tout temps. Un formulaire doit être complété en ligne pour faire des feux d'artifices et des feux de brûlage.

La patrouille de sécurité est disponible toutes les fins de semaine. On peut la rejoindre au : 450-840-5000. Les appels sont aussi pris durant la semaine et sont référés aux employés de la municipalité.

Un règlement hors cour a été conclu avec M. Vanier pour la réparation de la maison et le ramassage des débris jonchant sa propriété.

L'église a été offerte à la municipalité (le bâtiment et le stationnement). Un comité a été mandaté pour procéder à l'évaluation du projet. M. Jean-François Thérberge, M. Yvon Potvin ainsi que M. Pepin font partie de ce comité qui compose 10 personnes.

Communauté nourricière : St-Damien sera la première des municipalités de Lanaudière à avoir un tel projet. Des jeux seront installés près du Parc Lachance ainsi que des tables à pique-nique dont une pour les personnes à mobilité réduite.

11. Activités de la saison 2021-2022

- **Souper spaghetti le samedi 30 juillet (fournisseur East Side Mario)**
 - Activité bénéfice
 - Spectacle : Duo de chanteuses avec Rebecka Lussier (participante à la Voix en 2018)
 - Le prix des billets sera confirmé sous peu et sera annoncé via l'infolettre et le Facebook de l'Association

- **Journée familiale le 20 août**
 - Une journée d'activités familiale sera organisée le samedi 20 août
 - Tous les détails seront annoncés via l'infolettre et le Facebook de l'Association.

12. Bénévolat / Remerciements

- Mme Mélanie Valiquette explique que l'aide est toujours la bienvenue lors des activités pour l'aménagement et pour le rangement de la salle, lors de la location ainsi que pour le ménage de fin de saison en septembre.
- Remerciements pour le déneigement du magnifique sentier de neige et de la patinoire dans la baie qui ont fait la joie de plusieurs cet hiver. Merci aux membres présents et à tous ceux qui ont pris le temps de lire les documents.

12. Varia

- Demande d'aide/contact pour webmestre, infographie/publicité
- Bénévole recherché : Un cadrage de fenêtre de la salle est à changer/réparer et deux cèdres devant le bâtiment sont à enlever.
- Nous sommes à la recherche de commandites pour nos 2 événements de l'été.

- M. Martin Poulin mentionne qu'il aimerait former des nouveaux bénévoles pour faire les analyses d'eau dans les prochaines années.
- La salle est offerte en location au coût de 125\$ pour les membres ou 175\$ pour les non-membres
- Deux places sont disponibles pour l'entreposage de bateau pour l'hiver (prix par pied linéaire)
- Vol d'essence : une femme et un homme dans la trentaine ont volé de l'essence dans un bateau le 22 juin dernier. Appel à la vigilance de tous.

13. Ajournement de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. André Marchand, secondé par Mme Julie Marchand, de lever l'assemblée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

(Résolution AGA-05-26-06-22)

Pièces jointes

no 1 Présentation power point du 26 juin 2022

Assemblée générale annuelle

26 juin 2022



2. Mot de bienvenue et présentation des membres de l'exécutif

	Noms	Période en fonction	Date de renouvellement
#1	Robert Larocque	2021-2022	Juin 2022
#2	Sabrina Tremblay	2020-2022	Juin 2022
#3	Marie-Pierre Valiquette	2021-2022	Juin 2022
#4	Martin Poulin	2021-2023	Juin 2023
#5	Mélanie Valiquette	2021-2023	Juin 2023
#6	Normand Brodeur	2021-2023	Juin 2023
#7	Helena Pozdniakova	2021-2023	Juin 2023

Ordre du jour

1. **Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée** **9h30**
2. **Mot de bienvenue et présentation des membres de l'exécutif** **5 min**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **5 min**
4. **Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 juin 2021** **5 min**
5. **Principales actions faites en 2021 et à prévoir pour 2022**
 - A) **Pour l'environnement**
 - B) **Pour l'entretien du bâtiment**
 - C) **Pour les subventions**
 - D) **Concerts Corb'Eau** **20 min**
6. **Adoption des états financiers 2021 et budget 2022** **15 min**

Ordre du jour

7. **Code de bonnes pratiques lac au Corbeau (début 10h 20) 40 min**
- A) Bilan
 - B) Rappel des enjeux à suivre et à améliorer (qualité de l'eau, fosses septiques, bande riveraine, espèces envahissantes, barrage Vanier)
 - C) Résolution suivi barrage.
 - D) Contrat d'entreposage et de location de salle.
8. **Élection des membres de l'exécutif (11h) 15 min**
9. **Pêche – ensemencement 10 min**
10. **Parole à la conseillère municipale 15 min**
11. **Activités de la saison 2022-2023 (11h 40) 10 min**
- a) Souper spaghetti et spectacle de Rebecka Lussier samedi 30 juillet 2022
 - b) Activités familiales samedi le 20 août 2022
12. **Bénévolat / Remerciements (12h) 5 min**
13. **Varia 10 min**
14. **Levée de l'assemblée Max 12h 10**

5. ACTIONS FAITES EN 2021 ET PRÉVUES EN 2022

a) ENVIRONNEMENT

- Analyses d'eau du lac et affluents
- Inventaire plantes aquatiques exotiques envahissantes
- Installation bouées été et de glace
- Adoption du Code de bonnes pratiques
- Contrat d'entreposage avec clause respect du code

b) RÉNOVATION DU BÂTIMENT

c) SUBVENTIONS

d) CONCERTS CORB'EAU

États financiers 2021

Revenus 2021

Carte de membres	5180
Entreposage	3156
Concert - activité	1650,60
Subvention député	2 000
Aide municipalité	350
Aide Covid assurances	499
Location salle	250
Ristourne	15,44
TOTAL	13 101,04

En banque 31-12-2020

9 785,68

Dépenses 2021

Assurances	1 078,88
Taxes municipales-scolaires	880,96
Frais du local /entretien	1 671,64
Réparations rampe/fondation	9 000
Analyses d'eau	499,30
Vidange fosse septique	225,01
Sécurité lac / Bouées	2 040,35
Rencontres zoom	230
Frais bancaire/REQ	72,40

Déficit 2021

-2 746,17

En banque le 31-12-2021

7 039,51

Prévisions budget 2021

Revenus prévus en juin 2021:

• Carte de membre=	4 450
• Entreposage=	2600
• Aide financière test eau municipalité	350
Total	7 400

Dépenses prévues en juin 2021:

• Assurances/ taxes	3 600
• Entretien / hydro	1 100
• Analyse eau	476
• Site web / Zoom	410
• Réparations immeuble	9 508
Total	15 094

Déficit prévu en juin 2021 -7 694

Prévision budget 2022

Revenus prévus

Carte de membres	3 000
Entreposage	3 200
Concert - activité	4 000
Aide municipalité	350
Location salle	250
Ristourne	16
Total	10 816

En banque 31-12-2021 7 039,51
Caisse + placement

Dépenses prévues

Assurances	2 882
Taxes municipales-scolaires	915
Frais du local /entretien	1 100
Environnement	700
Évènements	2 000
Rencontre zoom/site web	250
Frais bancaire/REQ	73
Total	7 920

Surplus prévu 2 896

Prévisions pour comptes

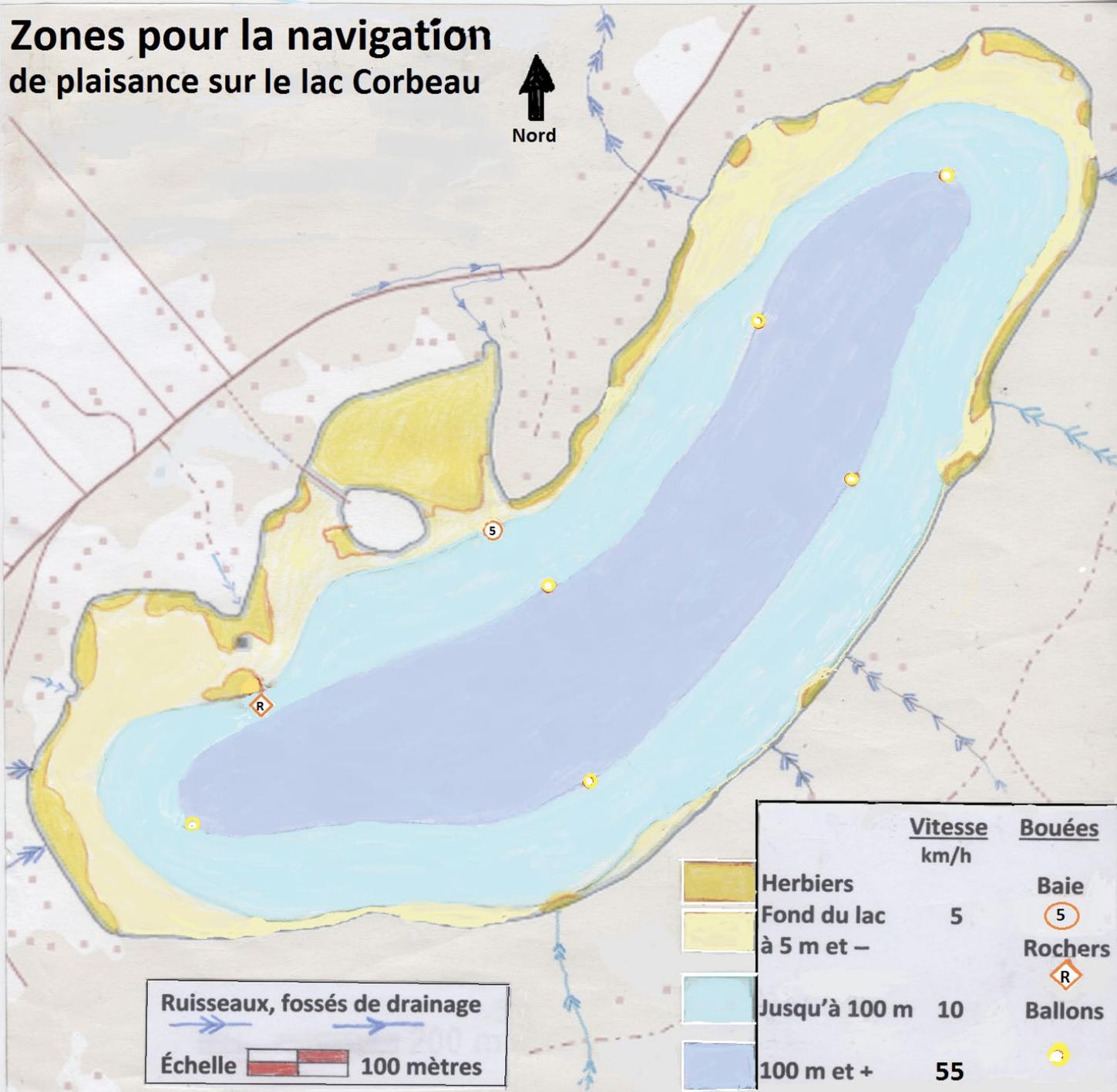
en banque 31-12-2022 9 935,51

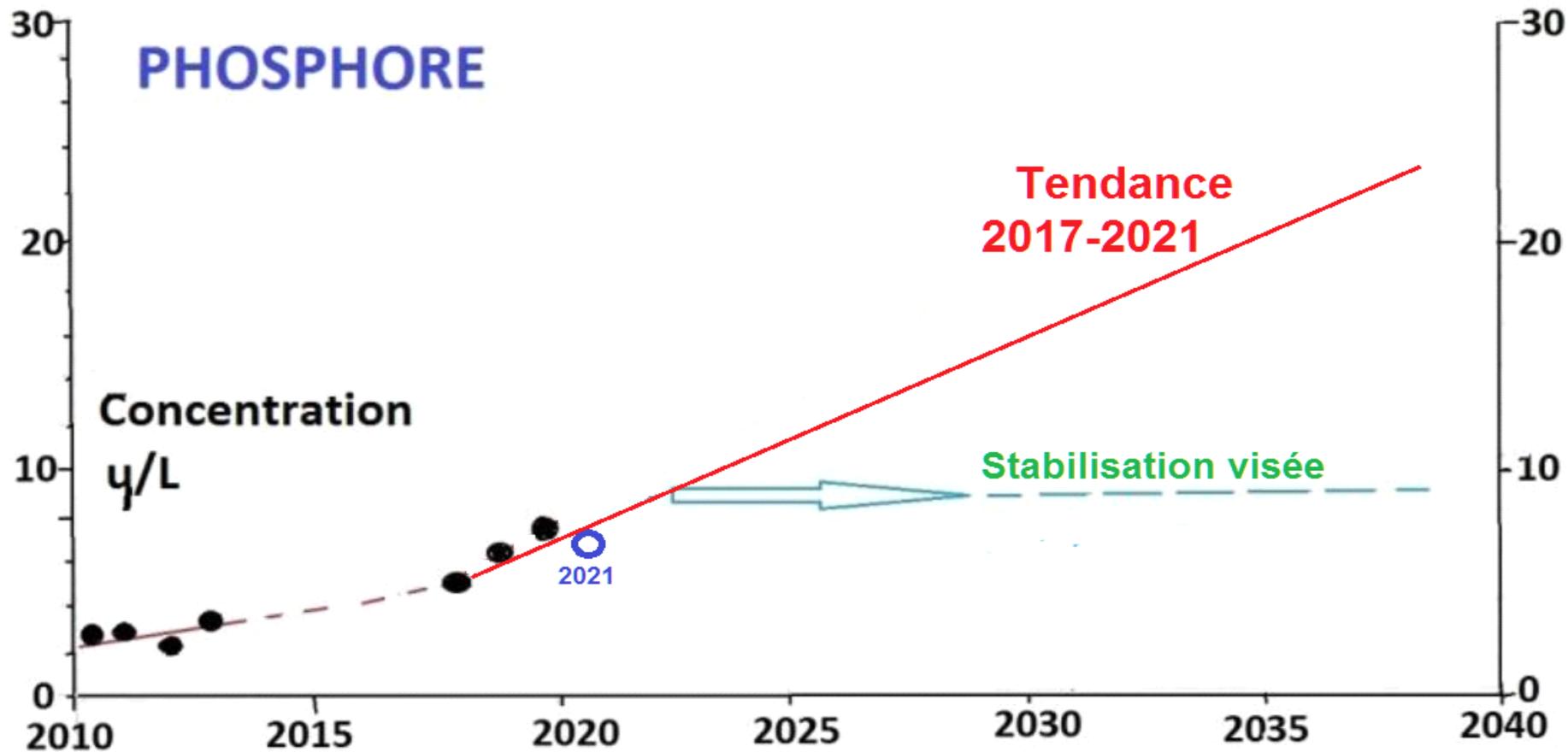
7. Code de bonnes pratiques

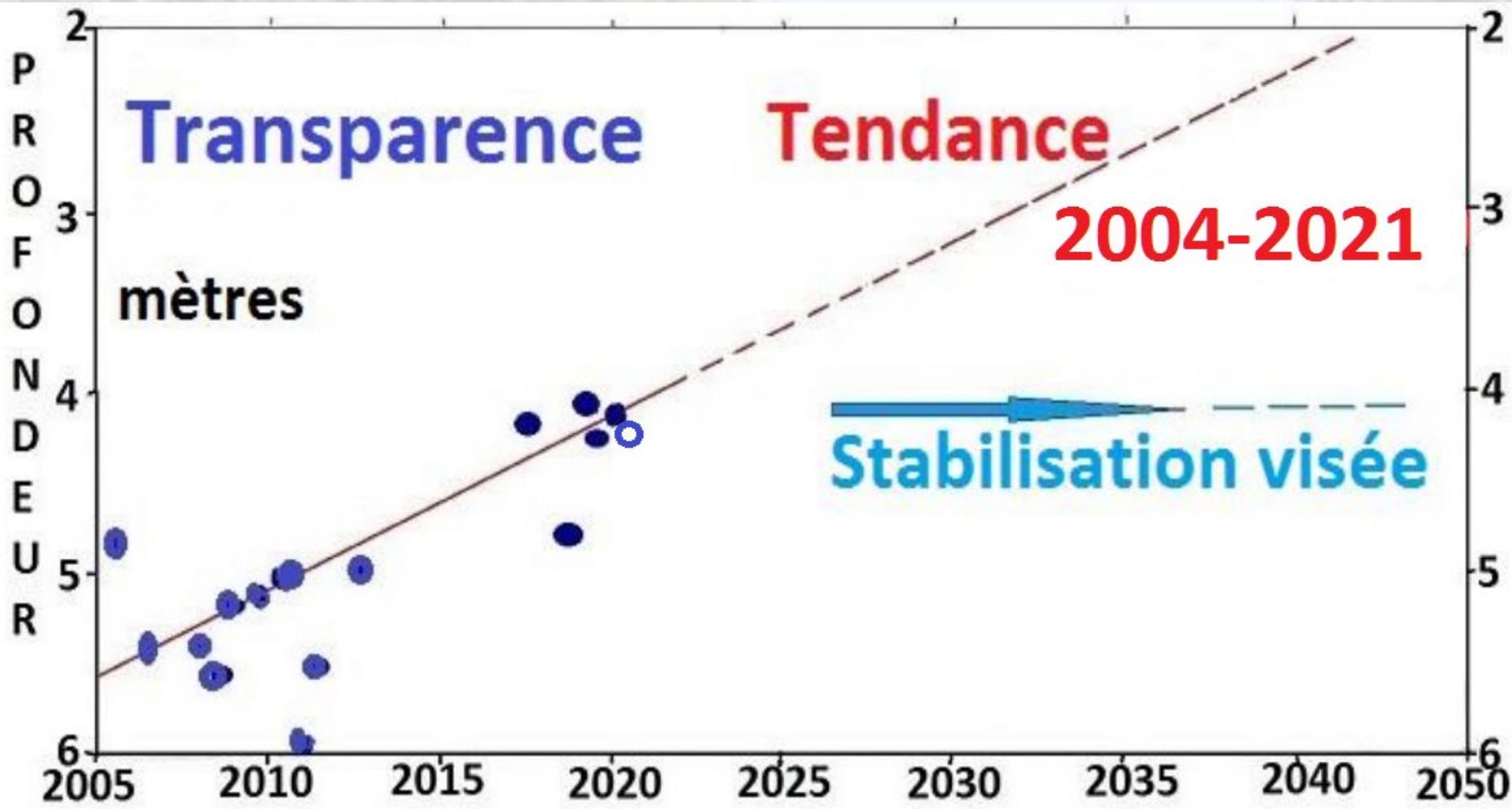
- **Bilan**
- **Qualité de l'eau**
- **Causes de l'augmentation du phosphore**
- **Espèces envahissantes**
- **Barrage X0004403**



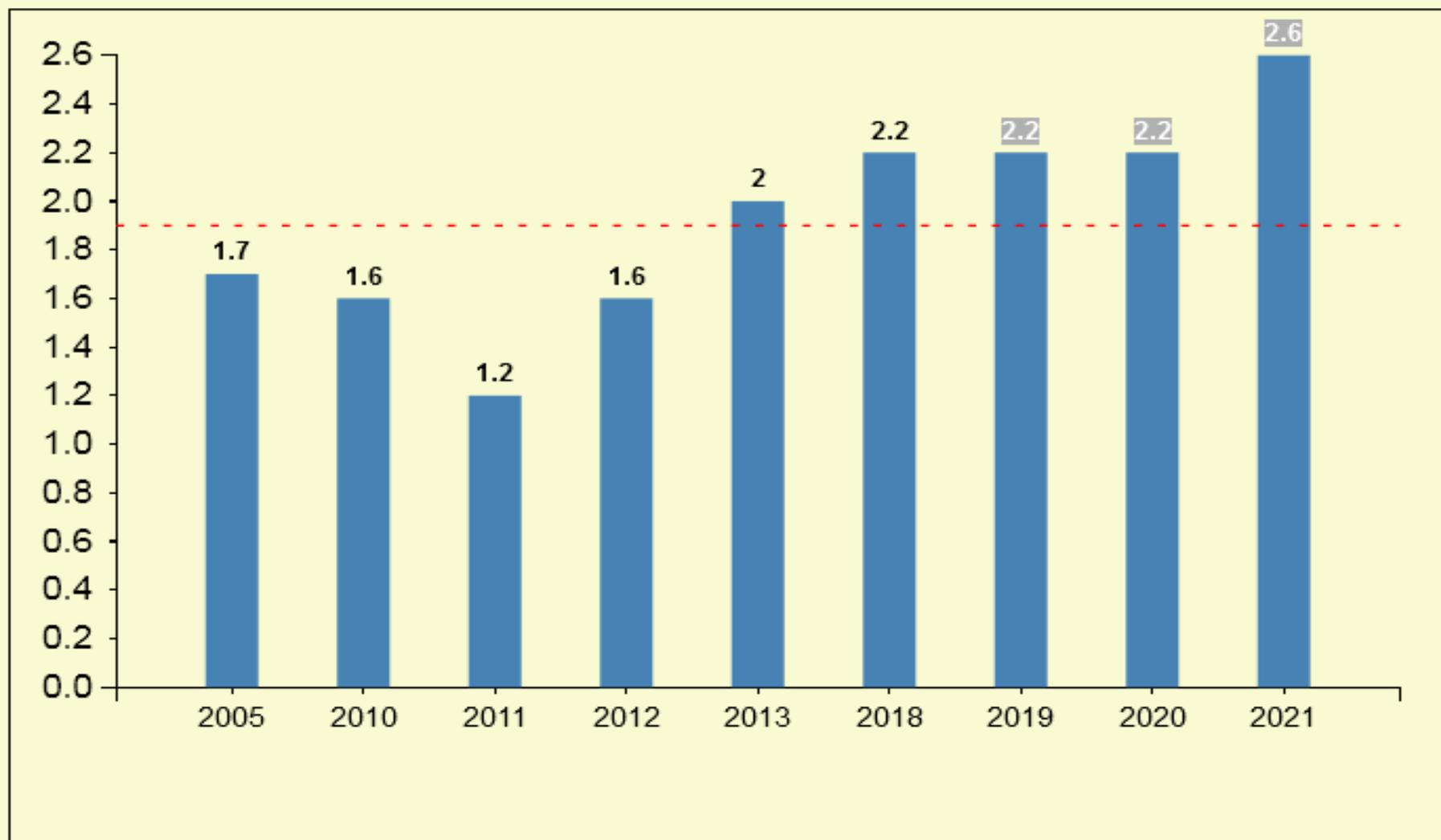
Zones pour la navigation de plaisance sur le lac Corbeau







Concentration de chlorophylle a ($\mu\text{g/l}$)



CAUSES DE L'AUGMENTATION DU PHOSPHORE

- 1- SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 2- ÉROSION DES SOLS déforestation/ bande riveraine
- 3- BRASSAGE DES SÉDIMENTS
- 4- DÉVERSEMENTS / ENGRAIS/

1-EAUX USÉES

- Quantité de phosphore **0,73 kg/per/an**
- -30% champs d'épuration **0,51**
- Parcours de 200 m **0,25**
- Dans un sol granuleux compact **0,12**
- 50 personnes/an (50 x ,12) ±6000L **6 L**
- Diluée dans 4 milliards de litres **1,5 ug/L**

CONTRIBUTION EN PHOSPHORE

1- EAUX USÉES	± 1,5 ug/L
2- ÉROSION DES SOLS	± 1,0
3- SÉDIMENTS & BERGES	± 0,75
4- DÉVERSEMENTS, ENGRAIS...	± 0,75
	Tot 4,0 ug/L
Concentration naturelle	2 ug/L
Concentration actuelle	6 ug/L

Capacité de support d'un lac

- **Le phosphore ne doit pas augmenté plus de 50% de sa concentration naturelle, sans excéder 10 ug/L (CCME et MELCCC)**
- **Quand ce critère est dépassé il y a des impacts négatifs**
- Exemples lac St-Charles, (Bourget 2011)
lac Matambin

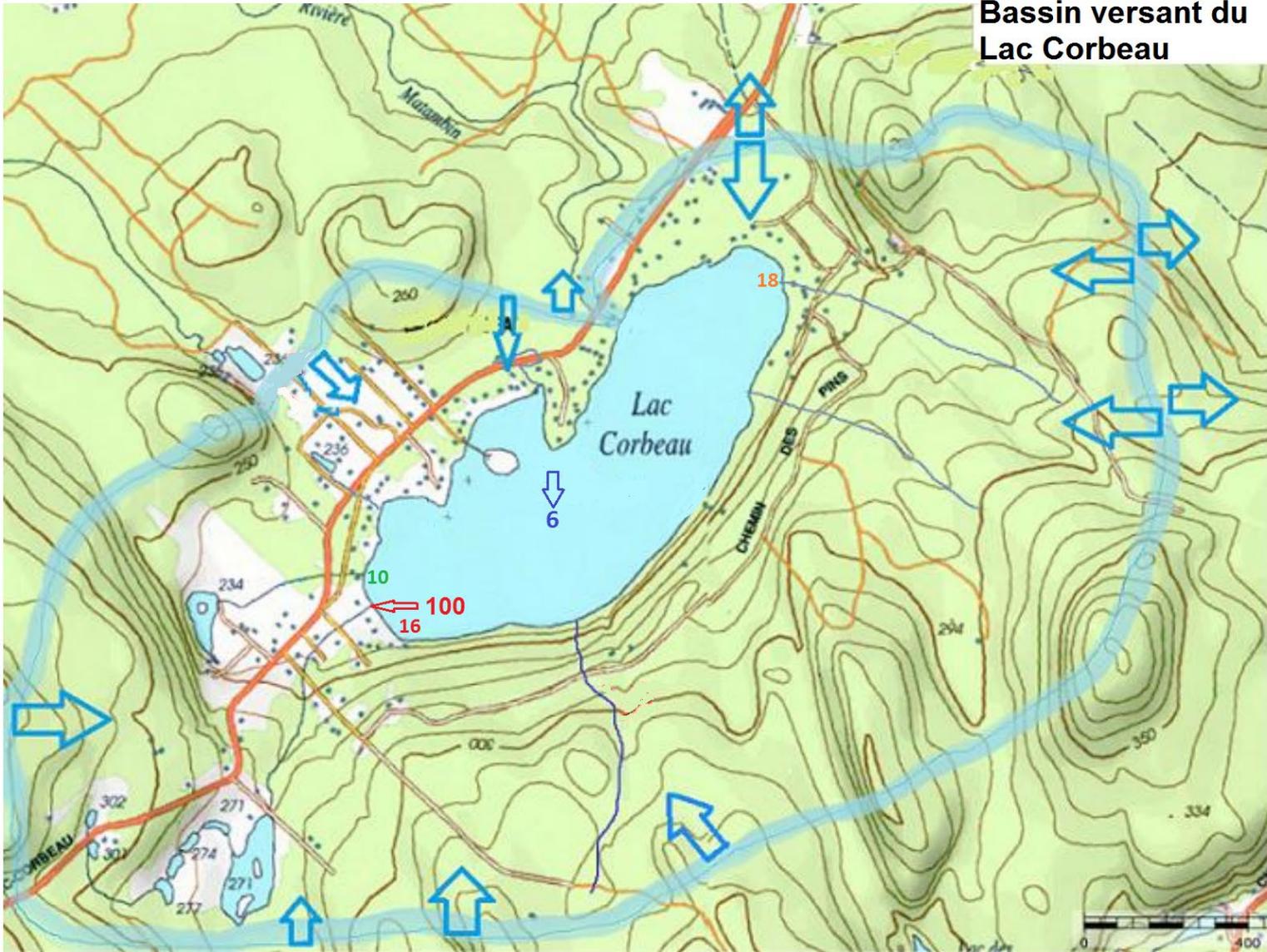


• Cladocène épineux

TRÈS DOMMAGEABLES



Bassin versant du Lac Corbeau



Phosphore $\mu\text{g/L}$

Affluents 25-5 30-8 28-9

Sud 100 14 16

Nord 18 14

Sud-ouest 10 10



100,0 $\mu\text{g/L}$



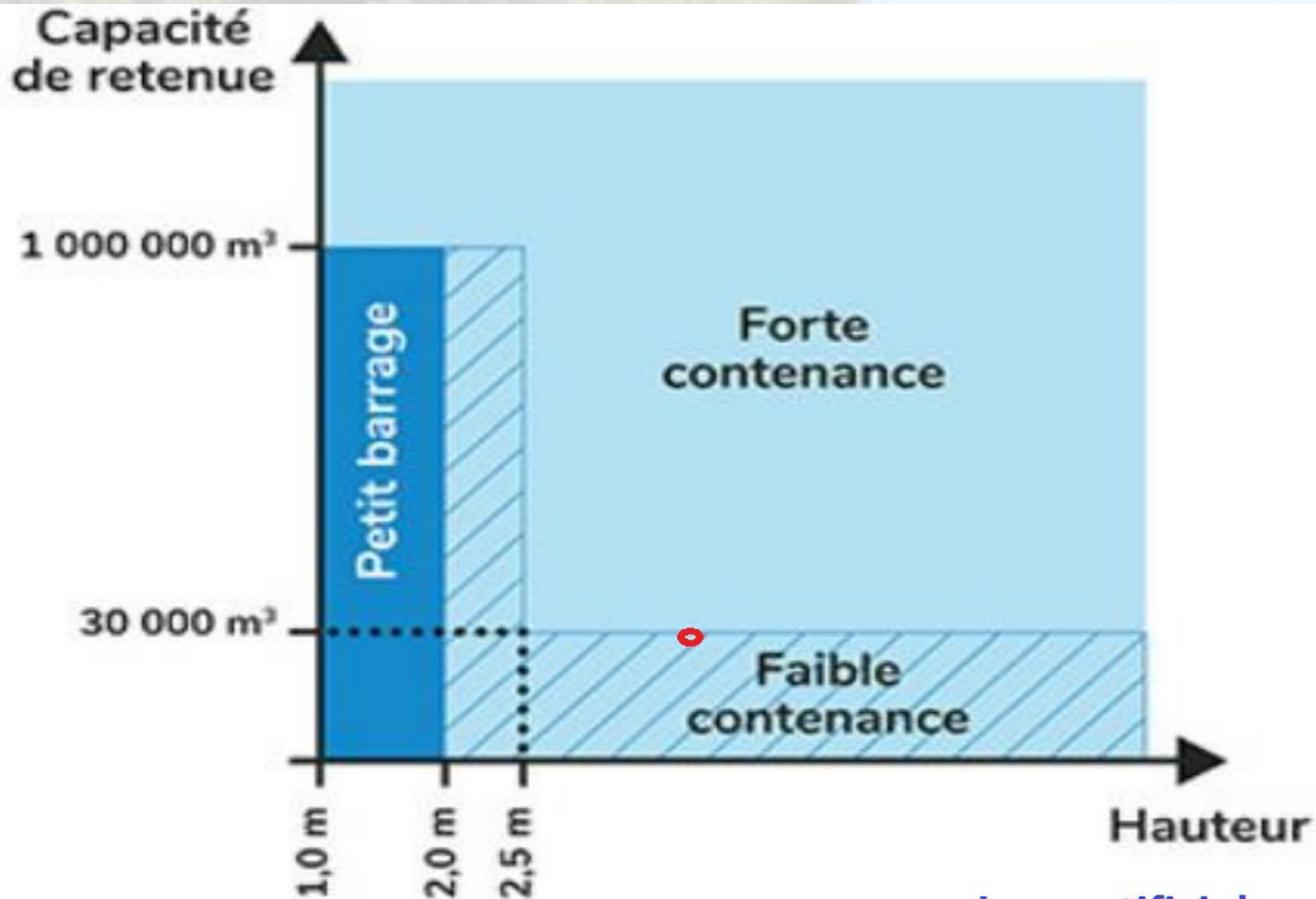
LAC

3,4 à 7,3 $\mu\text{g/L}$

2010 à 2021

Moyenne 2021 5,7

Barrage X0004043



Lacs artificiels en amont
du lac Corbeau
29 560 m³ mètres cubes

Principales mesures de la Loi

Barrages à forte contenance

En matière de construction, de modification, de démolition et d'exploitation des barrages à forte contenance, leurs propriétaires ont l'obligation :

- d'assurer une surveillance et un entretien réguliers de leurs ouvrages;
- de maintenir leurs barrages dans un état de fonctionnement tel qu'ils ne sont pas susceptibles de compromettre la sécurité de personnes ou de biens;
- de produire des plans de mesures d'urgence pour les barrages présentant des risques pour la sécurité des personnes;
- de produire un plan de gestion des eaux retenues;
- de faire évaluer par un ingénieur la sécurité de leurs ouvrages. Cette évaluation doit permettre de connaître l'état exact des barrages et de préciser les correctifs à effectuer pour assurer leur conformité aux normes minimales de sécurité;
- de réaliser les correctifs requis pour assurer la sécurité du barrage;
- de constituer et maintenir à jour un registre du barrage, dans lequel sont consignées les interventions dont il est l'objet (entretien, inspections, etc.) ainsi que les événements importants s'y rapportant, comme les crues ou les séismes;
- de transmettre tout renseignement ou document requis permettant la mise à jour du répertoire des barrages.

Barrages à faible contenance

En matière de construction, de modification, de démolition et d'exploitation des barrages à faible contenance, leurs propriétaires ont l'obligation :

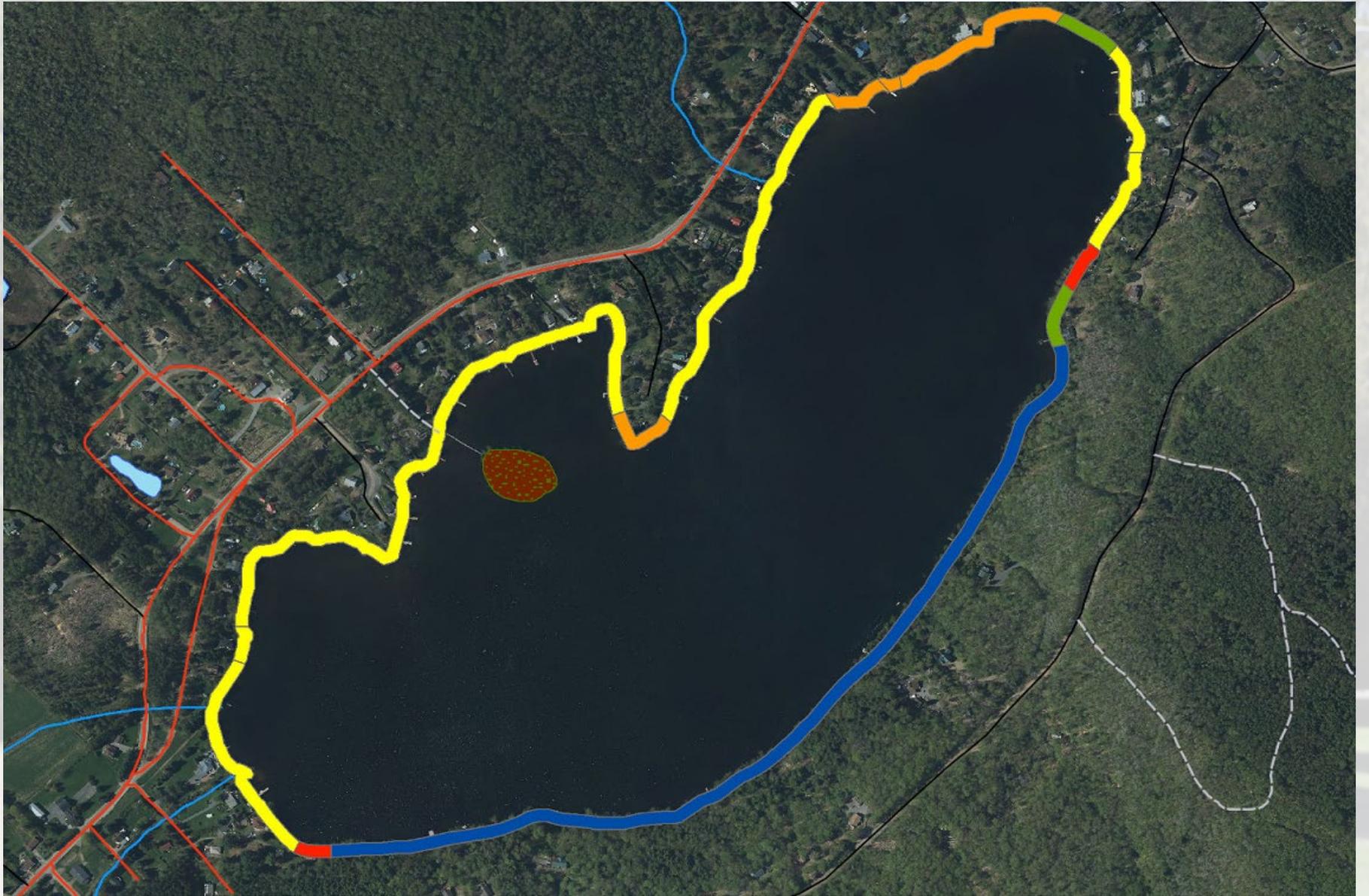
- de maintenir leurs barrages dans un état de fonctionnement tel qu'ils ne sont pas susceptibles de compromettre la sécurité de personnes ou de biens;
- de déclarer au Ministère la construction, la modification et la démolition d'un ouvrage de retenue;
- de transmettre tout renseignement ou document requis permettant la mise à jour du répertoire des barrages.

05-2010



08-2021





RÉSOLUTION

- Des écoulements soudains d'eaux boueuses se sont déversés dans le lac Corbeau en 2012, 2016, 2020 et 2021 affectant ainsi la qualité de l'eau du lac. La gestion ou l'état du barrage no°X0004403 en sont la cause.
- -Considérant que ce barrage a été catégorisé de faible contenance (29 504 mètres cubes) en 1978 et qu'il serait en fait aujourd'hui de forte contenance (30 000 mètres cubes et plus) en raison de l'augmentation de sa superficie, obligeant ainsi son ou ses propriétaires à produire des études de conformité, des plans de gestion et des correctifs tels que le dicte la Loi et le Règlement sur la sécurité des barrages.
https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0004403
- -Considérant que ce barrage fait d'un «écran de béton à l'amont d'une digue de terre», laquelle digue constitue la fondation de la rue Damien, selon la fiche technique du barrage faite par le Ministère de l'Environnement.

-Considérant que l'accès au site du barrage n'est pas possible en raison du comportement hostile du propriétaire du terrain où se trouve l'écran de béton, et qu'il convient d'établir le rôle et les responsabilités des intervenants dans la gestion et la sécurité de ce barrage.

-Considérant que les lacs artificiels retenus par ce barrage n'ont pour la majorité de leurs rives pas de bandes riveraines contrairement à la réglementation municipale (no°640)

Les membres de l'Association du lac Corbeau ont mandaté par vote lors de l'Assemblée générale annuelle de 2022 (résolution no) le Conseil d'administration pour prendre toutes les actions nécessaires pour que cet enjeu identifié dans le code de bonnes pratiques comme ayant un impact potentiel pour la qualité de l'eau et la sécurité des résidents soit porté à l'attention de la municipalité de Saint-Damien, aux intervenants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, aux élus, candidats ou médias si nécessaire afin que les questionnements exprimés depuis plus de 10 ans obtiennent des réponses officielles et qu'au besoin des actions soient prises.

8. Élection

Élection du 26 juin 2022 – 3 postes disponibles pour mandat de 2 ans

	Noms	Période en fonction	Date de renouvellement
#1	Robert Larocque	2022-2024	Mise en candidature
#2	Sabrina Tremblay	2022-2024	
#3	Marie-Pierre Valiquette	2022-2024	
#4	Martin Poulin	2021-2023	Juin 2023
#5	Mélanie Valiquette	2021-2023	Juin 2023
#6	Normand Brodeur	2021-2023	Juin 2023
#7	Helena Pozdniakova	2021-2023	Juin 2023

9. Pêche – ensemencement

10. Parole à la conseillère municipale



11. Activités 2022-2023

- Samedi le 30 juillet 2022 :
Souper spaghetti et spectacle musique des années 80
- Samedi le 20 août 2022:
Journée activités familiales

Surveillez vos courriels et la page et le groupe Facebook pour l'achat des billets.

12. Bénévolat / Remerciements

- Recrutement de bénévoles pour les événements bénéfiques de cet été
- Ménage et hivernisation de la salle en septembre
- Merci aux bénévoles pour le sentier de marche et patinage
- Merci aux membres de soutenir votre association et de participer aux activités
- Merci au comité exécutif pour leur dévouement !

13. Varia

- Webmestre
- Contact en infographie / publicité
- Paysagement (retrait des cèdres)
- Remplacement cadrage de fenêtre
- Commandites pour prix tirage lors des 2 événements de l'été

14. Levée de l'assemblée

Merci de votre présence et bon été!



Lac CORBEAU